



Préfecture du Gard

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement
nécessaire à l'enlèvement des bois au titre du code forestier (article L.155-1)
sur les communes de L'Estréchure, Saint Martial, Saint Roman de Codières et Soudorgues**

(EXTRAITS)

" [...]Le département du Gard est un département fortement boisé puisque près de la moitié de sa surface est occupée par des formations forestières contre un peu moins d'un tiers au niveau national. C'est également une forêt dynamique qui gagne en surface.

La récolte de bois ne correspond qu'à 1/3 de l'accroissement naturel. Pourtant le bois est un matériau renouvelable de qualité et la filière forêt bois, génératrice d'emploi et d'activité notamment dans les zones rurales et de montagne. Un des principaux frein à la mobilisation de ces bois est l'absence ou l'insuffisance de la desserte forestière. Outre les difficultés techniques, l'accès aux pistes forestières peut être rendu difficile lorsqu'il s'agit d'obtenir des autorisations de passage auprès de propriétaires fonciers, parfois nombreux. Le constat est similaire pour la création de voirie en forêt.[...] "

"[...]C'est dans ce cadre que le Groupement Forestier (GF) de Saint Martial demande au Préfet du Gard, par délibération date du 18 novembre 2018, d'établir une servitude de passage et d'aménagement nécessaire à l'enlèvement des bois.

Il s'agit d'un projet de desserte forestière collective regroupant l'Office Nationale des Forêts et le Groupement Forestier de Saint Martial et porté par ce dernier.[...] "

* * *

Une procédure d'information préalable à l'institution d'une servitude de passage et d'aménagement au profit du Groupement Forestier de Saint Martial est organisée du 17 juin 2019 au 19 août 2019 inclus sur les communes susnommées.

Tout propriétaire de parcelle(s) concerné par la présente procédure peut faire valoir ses observations auprès du préfet dans un délai de deux mois à compter du premier jour de la dernière mesure de publicité.